une petite détonation quand elles pénètrent dans le gaz ammoniac. Le soufre, réduit en poudre impalpable et lavé, puis séché, absorbe lentement le gaz ammoniac. Si l'on chauffe, on obtient du sulfure ammonique avec dégagement d'azote. Une dissolution ammoniacale d'une densité de 0,885, chauffée en vase clos avec un tiers de son poids de soufre, dissout ce métalloïde et se colore en rouge brun. La solution ne fume pas à l'air, renferme surtout des polysulfures ammoniques et donne, par l'évaporation, un résidu qui se dédouble, sous l'action de l'eau, en hyposulfite et en soufre.

L'iode sec décompose le gaz ammoniac sous l'influence de la chaleur ; il se forme de l'acide iodhydrique et de l'azote ; à froid, il se convertit, en présence de l'*ammoniaque* aqueuse, en un liquide noir, visqueux, présentant un éclat métallique. Ce produit se décompose, sous l'influence de l'eau, en iodure d'ammonium et en azoture d'iode et d'hydrogène.

Le bore amorphe s'enflamme quand on le chauffe dans un courant de gaz ammoniac sec ; il donne un azoture de bore, et l'hydrogène de l'*ammoniaque*, devenu libre, se dégage.

Si l'on fait passer un courant de gaz ammoniac sec sur du charbon incandescent, il se forme du cyanure d'ammonium, et l'hydrogène se dégage.

Le gaz ammoniac, mis en présence de corps composés, exerce sur eux des actions diverses, dont la nature varie avec la constitution de ces corps. Tantôt il donne lieu à la formation de deux ou plusieurs produits, et alors l'azote devient libre ou prend place dans des produits oxygénés, tandis que l'hydrogène, se combinant avec l'oxygène, donne de l'eau ; tantôt il agit comme composé non saturé et donne des oxydes ou hydrates d'ammonium avec l'eau, des acides amidés ou des amides avec les anhydrides, etc.

Nous allons passer en revue quelques-unes de ces combinaisons. Avec le chlorure d'iode, l'*ammoniaque* donne du chlorure ammonique et de l'azoture d'iode et d'hydrogène ; avec le chlorure de soufre, elle donne un composé dont la formule est $S^3Cl^2,4AzH^3$ et qui, soluble dans l'alcool et dans l'éther, donne, au contact de l'eau, un composé oxygéné du soufre. Avec le trichlorure de phosphore, on obtient, par le refroidissement, une masse blanche entièrement soluble dans l'eau, et dont la formule n'est point parfaitement établie. Avec le sulfure de carbone, et à la condition de faire passer ce corps, à l'état de vapeur et mélangé d'*ammoniaque*, dans un tube de porcelaine chauffé, on obtient de l'acide sulfocyanique et de l'acide sulfhydrique.

L'*ammoniaque* forme avec les composés métalliques, oxydes, bromures, chlorures, etc., une série de corps qui sont étudiés dans le *Grand Dictionnaire*, aux noms des différents métaux ou métalloïdes avec lesquels elle peut se combiner ; nous n'y reviendrons pas ici. Nous renverrons également au corps de l'ouvrage pour l'étude de l'action de l'*ammoniaque* sur les composés organiques, cette partie ayant été traitée avec beaucoup de soin dans le *Grand Dictionnaire* et complétée au *Supplément* par les articles : ALCALAMIDES, AMIDES et AMINES.

AMMONIO (André), poëte latin moderne, né à Lucques en 1477, mort à Londres en 1517. Il se rendit en Angleterre, où il connut Thomas Morus. Devenu secrétaire du roi Henri VIII, il le suivit dans sa campagne contre la France et la célébra dans un poëme latin qu'il intitula *Panegyricus*. A sa charge de secrétaire du roi, il joignit plus tard celle de nonce, que lui conféra le pape Léon X. Il composa d'autres poésies latines que le *Panegyricus ;* mais elles sont perdues, sauf une de ses églogues, qui se trouve dans le recueil intitulé *Bucolicorum auctores*.

AMMOTHÉE, une des Néréides. (Hésiode.)

AMMUDATÈS, un des dieux des Romains. Il en est fait mention dans les *Instructions* de Commodianus.

*AMNÉSIE s. f. — Encycl. Pathol. Nous empruntons à un feuilleton scientifique de la *République française* la description d'un cas fort intéressant d'*amnésie*, observé par M. Azam, professeur à l'École de médecine de Bordeaux :

« Une jeune femme, nommée Félida X..., a deux modes d'existence, pendant lesquels le caractère de la personnalité diffère, et qui sont séparés par la perte de mémoire, l'*amnésie* la plus absolue. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, d'une maladie transitoire, d'un délire, d'une folie, d'un état semblable à une ivresse ou à un narcotisme altérant momentanément l'équilibre des fonctions intellectuelles ; il s'agit d'une personne en apparence bien portante, dont l'existence est depuis dix-huit ans scindée en deux parties par des états intellectuels différents ; ces deux états, complétement séparés l'un de l'autre par l'absence du souvenir, constituent deux personnalités qu'on pourrait considérer comme absolument distinctes. Chacune des vies est si spéciale et si parfaite, que si, dans l'une ou dans l'autre, cette jeune femme commettait un crime, on se demande si elle serait responsable et quelle est celle des deux personnalités qu'il faudrait punir.

» Mais laissons la parole au fait.

» En 1858, M. Azam fut appelé à donner ses soins à une jeune fille de seize ans qu'on croyait folle. Voici le résumé succinct des phénomènes qu'elle présentait alors :

» Félida X... est bien constituée, petite et brune ; elle est d'un naturel sérieux et très-intelligente ; hystérique à convulsions, elle présente divers symptômes de cette névrose qui domine sa constitution, et que nous n'avons pas à décrire. Presque chaque jour, avec ou sans cause, alors qu'elle travaille à quelque ouvrage de couture (elle est couturière), sa tête se fléchit sur sa poitrine, ses bras tombent inertes, elle dort ou paraît dormir, car aucune excitation, aucun appel ne sauraient l'éveiller ; après un temps qui varie de trois à dix minutes, elle sort de cet état, regarde les assistants en souriant et reprend sans mot dire l'ouvrage entrepris. De triste qu'elle était, elle est devenue insouciante et gaie, chante et plaisante. Ses douleurs ordinaires (névralgies) ont diminué d'intensité ou disparu complètement. En un mot, elle est une autre personne, et celui qui ferait sa connaissance dans cet état reconnaîtrait à peine ses allures et son caractère en la revoyant dans l'autre. Cette condition, que M. Azam nomme seconde, durait en 1858 de une demi-heure à deux ou trois heures ; après ce temps, nouvelle perte de connaissance, semblable à celle que nous avons décrite, et retour à l'état antérieur ou normal dans lequel elle est, nous l'avons dit, triste et morose ; alors oubli absolu de tout ce qui s'est passé pendant la période précédente, quelle qu'ait été sa durée, quelle que soit l'importance des faits accomplis. La séparation entre les deux personnalités est complète, absolue : physiquement, c'est toujours Félida X... ; intellectuellement et moralement, c'est une autre femme. En un mot, ce sont deux lames dans le même fourreau. Cependant, nous l'avons dit, chacune de ces personnalités est complète et raisonnable, chacune accomplit avec exactitude les actes ordinaires de la vie. Bien mieux, la personnalité nouvelle, quasi morbide, vaut mieux que l'ancienne ou normale, car elle possède l'intégrité du souvenir.

» Si grande est la séparation de ces deux esprits dans le même corps, que Félida, devenue enceinte dans sa condition seconde, et l'avouant alors sans détour à son entourage, l'ignorait absolument dans son état normal et considérait comme une aggravation à sa maladie les signes physiologiques de la grossesse.

» Vivant d'ordinaire dans la condition seconde, Félida est sérieuse sans être triste, et tout indique chez elle l'intégrité des fonctions de l'esprit. Son souvenir est complet, car il embrasse la vie entière ; elle se souvient qu'il y a deux ou trois mois elle a eu quelques heures de crise et aussi de ce qui s'est passé pendant cette prétendue crise, notamment d'une tentative de suicide. Enfin, elle est tellement une personne ordinaire, que nul, si ce n'est son mari ou M. Azam, ne saurait discerner l'état où elle se trouve. Elle est cependant en pleine condition seconde.

» Un jour, le hasard conduit le professeur de Bordeaux chez Félida pendant une de ses courtes périodes d'état normal ; nous allons voir combien le tableau est différent. Il est huit heures du matin, et depuis une demi-heure elle est dans sa raison (cette fois elle dit vrai).

» Sa tristesse touche au désespoir, car, dit-elle, elle est certainement folle. « J'ai tout » oublié de ce que j'ai fait depuis je ne sais » combien de temps. J'ignore si mon mari et » mes enfants sont encore de ce monde, et je » ne sais pas même en quel mois nous vi» vons. » Un chien est près d'elle et paraît habitué à la maison : elle ne l'a jamais vu. La lacune est complète, un feuillet du livre de la vie a été violemment arraché, et son mari seul peut combler le vide en lui racontant l'histoire des derniers mois pendant lesquels son corps seul a vécu. Tout cela est à peine utile, car la période d'état normal ne dure que quelques heures. La condition seconde va revenir, et avec elle le souvenir de tout le passé. Alors les moments d'état normal n'apparaîtront que comme une crise funeste dont elle éloigne le souvenir avec horreur. »

AMNISIADES, nom des nymphes du fleuve Amnisus, dans l'île de Crète.

*AMNISTIE s. f. — Nous compléterons cet article en donnant la liste des principales *amnisties* que présente l'histoire de notre pays.

En 1556 et en 1560, des *amnisties* furent accordées pour garantir aux hérétiques la vie sauve et la libre possession de leurs biens. Une autre *amnistie*, décrétée en faveur des huguenots en 1570, ne fut qu'un piége odieux, qui prépara les massacres de la Saint-Barthélemy.

En 1749, une *amnistie* fut accordée à ceux qui avaient pris part à l'insurrection de Lyon. Voici maintenant les dates des *amnisties* décrétées par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution de 1789 : 13 prairial an XII, 25 mars et 23 avril 1810, 23 et 26 avril 1814, 13 janvier 1815, 12 janvier et 19 juin 1816, 13 août 1817, 26 mai 1825, 25 et 26 août 1830, 8 mai 1837, 30 avril 1840, 29 février 1848, 7 mars 1848, 17 avril 1848, 1er et 5 mai 1848, 16 août 1859. Beaucoup de cœurs généreux espéraient que la Chambre des députés élue en 1876, et qui compte une majorité républicaine très-prononcée, s'empresserait de voter une *amnistie* générale pour effacer le souvenir de nos désastres de 1870-1871 ; mais, jusqu'à présent, des raisons politiques, dont la plus puissante est sans doute la crainte de tout compromettre en voulant aller trop vite, ont retardé cette mesure et décidé la Chambre à se contenter de demander qu'on use du droit de grâce le plus largement possible.

AMOBOUDU s. m. (a-mo-bou-du). Prêtre du Congo, synonyme de GANGA.

AMŒMÉ ou **AMOËRNE**, Danaïde, épouse de Polydector.

AMOGNES (les) [*pagus Amoniensis*], pays de l'ancien Nivernais, qui correspond aujourd'hui aux cantons de Saint-Benin-d'Azy et de Saint-Jean-de-Lichy.

AMOLOCO s. m. (a-mo-lo-ko). Prêtre du Congo, dont la fonction est de débarrasser les malades des sorts qu'on leur a jetés.

AMOLYTA, nom d'un génie céleste, inscrit sur les pierres magiques des basilidiens et invoqué par eux.

AMON (Jean-André), compositeur de musique, né à Bamberg en 1763, mort en 1825. Il prit des leçons de Sacchini et fut chef d'orchestre, puis maître de chant, et devint maître de chapelle du prince de Wallerstein, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. On lui doit quelques morceaux de musique instrumentale.

AMONEBOURG, ville de l'empire d'Allemagne (Hesse-Cassel), sur l'Ohm, à 12 kilom. E. de Marbourg. C'est près de cette ville que se livra, le 21 septembre 1762, une bataille entre les Français et les impériaux. Le combat fut suspendu par l'annonce de la signature d'un traité de paix. Un monument commémoratif de ce fait fut élevé sur le champ de bataille.

AMONT, village de France (Haute-Saône), arrond. et à 25 kilom. de Lure ; 1,200 hab. Ce village était autrefois compris dans le pays d'Amont, qui avait pour capitale Gray-sur-Saône.

AMORAKHEÏ, une des puissances des gnostiques.

AMORBACH, petite ville de Bavière, province de la basse Franconie, dans l'Odenwald, à 30 kilom. S. d'Aschaffenbourg ; 3,000 hab. Cette ville possède plusieurs fabriques de chapeaux et de colle. Riche abbaye de bénédictins, aujourd'hui résidence des princes de Leinengen.

AMORIUM (aujourd'hui *Amoria*), ancienne ville de la Grande Phrygie, sur la frontière de la Galatie. Cette ville, très-célèbre dans l'antiquité et une des plus belles de l'Orient, était la patrie de l'empereur Théophile, et aussi, dit-on, du fabuliste Esope. Elle fut détruite dans les guerres des Sarrasins contre l'empire d'Orient.

*AMORTISSEMENT s. m. — Encycl. Examinant l'*amortissement* au point de vue des finances de l'État (V. *Grand Dictionnaire*, Ier vol.), nous avons fait ressortir les inconvénients de ce système onéreux, qui consiste à contracter de nouvelles dettes pour liquider les anciennes, et nous avons prouvé, en nous appuyant sur l'opinion de savants économistes, qu'il y a aveuglement et déraison à maintenir ces expédients. N'est-ce pas, en effet, un plaisant commerce que racheter fort cher des rentes fort chères dans le même temps où l'on est obligé d'en émettre de nouvelles, que l'on vend à bas prix ? Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons écrit à ce sujet, développé, d'ailleurs, aux mots ANNUITÉ, CRÉDIT, DETTE PUBLIQUE, etc. Nous allons ici nous borner à dire quelques mots de l'*amortissement* pris dans un sens plus restreint, c'est-à-dire du système d'épargne qui a pour objet de reconstituer un capital ou de rembourser un emprunt au moyen d'une somme fixe, augmentée annuellement des intérêts composés afférents aux fractions du capital ou de l'emprunt précédemment reconstituées ou remboursées.

Ce qui distingue l'*amortissement* d'autres manières de rembourser les dettes, c'est qu'il se fait par des payements successifs et d'après un temps déterminé d'avance, destiné à reconstituer le capital entre les mains des créanciers. Les bâtiments, les outils, les machines s'usent par l'emploi qu'on en fait ; le propriétaire doit donc retenir une certaine somme sur le produit annuel de ces objets, pour être en mesure de les renouveler lorsqu'ils seront consommés. Le fermier, qui a dépensé un capital pour améliorer les terres du domaine qu'il a loué, doit trouver dans son profit annuel de quoi amortir, avant la fin du bail, le capital avancé. Les compagnies de chemins de fer, de canaux, d'éclairage au gaz, de ponts à péage, etc., dont les concessions ont une limite de temps fixée par les cahiers des charges, sont toutes dans le cas de recourir à l'*amortissement* pour la reconstitution de leur capital. Nommons encore, dans la catégorie des établissements qui emploient l'*amortissement*, les caisses de rachat de certaines redevances territoriales, le Crédit foncier, etc. Les institutions de ce genre doivent fournir aux débiteurs le moyen de rembourser peu à peu leurs dettes en ajoutant une faible somme aux intérêts ; elles ont, par conséquent, à examiner combien de temps il faudra prélever cette fraction de capital pour rentrer dans la somme avancée. Tantôt le capital reste entre les mains de celui qui est chargé de le percevoir, tantôt il est distribué aux créanciers au fur et à mesure qu'il se forme. Dans un certain nombre de cas, il s'agit de calculer le montant des payements d'après le temps fixé d'avance pour la reconstitution du capital, et, dans d'autres cas encore, c'est le montant du payement qui est donné et la durée de l'*amortissement* en dépend.

Ainsi que le dit avec raison le *Dictionnaire d'économie politique*, l'*amortissement* ne crée pas la richesse, ce qui n'est donné qu'au travail, mais il tend à former des capitaux disponibles en recueillant les économies les plus faibles et en leur faisant produire des intérêts qui, régulièrement capitalisés, deviennent productifs à leur tour. On ne se doute pas, généralement, de la fécondité de l'épargne, même minime, quand elle est régulière et continue. Beaucoup de personnes ignorent, par exemple, que, en plaçant 1 franc par an, à 4 pour 100, on peut, au bout de quarante et un ans et douze jours, constituer un capital de 100 francs, dont les versements annuels représenteront 41 fr. 03 et la composition des intérêts 58 fr. 97. Si les placements annuels de 1 franc étaient faits au taux de 5 pour 100, ils produiraient 100 francs au bout de trente-six ans deux cent soixante et un jours, 187 fr. 50 après cinquante ans, 1,790 fr. 86 après cent ans.

C'est sur cette base arithmétique que sont fondées toutes les opérations d'*amortissement*. Mais ce mode d'épargne ne convient pas à toutes les situations, et il ne dépend pas de la volonté des individus de profiter de toutes les ressources qu'il présente. M. Ad. Blaise résume ainsi les conditions essentielles de son efficacité. Ce sont : le temps, la régularité des versements, la sécurité des placements et l'action incessante de la composition des intérêts à un taux déterminé. On conçoit, dès lors, que plusieurs de ces conditions échappent à la volonté humaine et que le système en soit peu praticable pour de simples particuliers. Il ne convient, en définitive, qu'aux êtres collectifs, sociétés industrielles et de travaux publics, soit pour l'*amortissement* de leurs emprunts, soit pour la reconstitution de leur capital, lorsque les établissements qu'elles ont créés doivent, à l'expiration de la concession, rentrer dans le domaine public.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les compagnies de chemins de fer, de canaux, d'éclairage au gaz, de ponts à péage, etc., dont les concessions ont une limite de temps fixée par les cahiers des charges, sont toutes dans le cas de recourir à l'*amortissement* pour la reconstitution de leur capital. Presque toujours, on trouve dans les statuts de ces compagnies une clause ainsi conçue : « Sur l'excédant des recettes, toutes dépenses et charges de la Société acquittées, il sera prélevé : 1° une retenue de ... pour 100 du capital social, destinée à constituer un fonds d'*amortissement*, afin que le capital social soit complétement amorti pendant la durée de la concession ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions amorties un intérêt de ... pour 100, par an. Le surplus des produits annuels sera employé d'abord à servir aux actions non amorties un intérêt égal à celui payé aux actions amorties, et l'excédant, s'il y a lieu, réparti entre toutes les actions indistinctement, la portion afférente aux actions amorties étant distribuée aux porteurs des titres dits de *jouissance*, délivrés en échange de ces actions, au moment de leur remboursement. » Tout le système d'*amortissement*, tel qu'il est pratiqué par les compagnies prévoyantes, est résumé dans le modèle de statuts qui précède. Les chiffres laissés en blanc sont calculés et remplis dans chaque cas spécial, suivant la durée maximum de la société et le taux minimum des bénéfices que l'entreprise est susceptible de donner.

L'*amortissement* se fait, le plus souvent, par voie de tirage au sort annuel d'un certain nombre d'actions de la compagnie, fixé à l'avance par le calcul des sommes dont le fonds d'*amortissement* peut disposer chaque année. « Ce système, dit le *Dictionnaire d'économie politique*, est le plus simple et le meilleur lorsque les produits nets, réguliers de l'entreprise équivalent au moins à 4 pour 100 du capital social, en sus de la retenue pour *amortissement ;* mais il n'en serait pas de même si les bénéfices, déduction faite de la retenue, étaient inférieurs à 3 ou 4 pour 100 du capital, parce qu'alors, ou l'*amortissement* serait compromis, ou son service absorberait tous les profits et ne laisserait rien ou presque rien aux actions. Toute l'économie et tout le succès de l'opération dépendent, d'une manière absolue, de la capitalisation successive et non interrompue des intérêts, ainsi que de la régularité du service de la dotation annuelle. Si l'une de ces deux conditions n'est pas exactement remplie, l'*amortissement* ne fonctionne pas, et l'on arrive au bout de la concession sans avoir constitué le capital. »

L'*amortissement* par annuités est également en usage pour les prêts hypothécaires lorsqu'ils sont consentis par un établissement public ou privé. Chaque année, l'emprunteur paye, outre l'intérêt sur le principal de sa dette, une somme pour son *amortissement* dans un temps donné.

AMORY DE LANGERACK (Joséphine), femme de lettres belge, née à Anvers en 1831. Elle reçut une excellente éducation et se tourna vers les lettres. Outre de nombreux articles publiés dans le *Journal des demoiselles*, la *Gazette des femmes*, etc., on lui doit les ouvrages suivants, dans lesquels elle a fait preuve d'un sérieux talent : *Galerie des femmes célèbres depuis le* Ier *siècle de l'ère chrétienne jusqu'au* XVIe *siècle* (1847, in-8°) ; *De l'existence morale et physique des femmes ou Essais sur l'éducation et les conditions des femmes prises dans tous les ordres de la société et en particulier dans les classes laborieuses* (1850, in-8°) ; *Un nid de fauvettes* (1850, in-8°) ; les *Proverbes, histoire anecdotique et morale des proverbes et dictons français* (1860, in-8°) ; *Galerie chrétienne des femmes célèbres* (1862, in-8°) ; *Nouvelles intimes* (1865, in-12) ; les *Gémeaux*, les *Diamants* (1868, in-18) ; *Histoire anecdotique des fêtes et jeux populaires au moyen âge* (1870, in-8°) ; la *Grotte de Lourdes* (1873, in-8°), etc.

AMOSA, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Benjamin.

*AMOU, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Saint-Sever, sur le Luy-de-Béarn ; pop. aggl., 881 hab. — pop. tot., 1,790 hab. Château ; curiosités celtiques.

AMOU-DARIA, fleuve du Turkestan. V. DJIHOUN, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

AMOUDRU (Anatole), architecte français, né à Dôle en 1739, mort en 1812. Il eut pour maître Blondel, qui l'emmena à Varsovie, où il dirigea la construction de plusieurs palais. Revenu en France, il construisit le château de Fresnes, près de Vendôme. Il voulut ensuite étudier le droit et devint maire de Dôle en 1790. On lui doit : *Cadastre parcellaire de la ville de Dôle* (1808, in-8°) et *Des mesures agraires dans la Franche-Comté, de leurs rapports entre elles et avec le nouveau système métrique*.

AMOUN. V. AMMONAS, dans ce *Supplément*. V. aussi AMMON, au tome Ier et dans ce *Supplément*.

Amour des trois oranges (L') [*L'Amore delle tre melarancie*], canevas d'une pièce *fiabesque* ou féerique du comte Charles Gozzi, qui eut pour but, en l'écrivant, de ridiculiser deux auteurs dramatiques, Goldini (l'enchanteur Celio) et l'abbé Chiari (la fée Morgane). Gozzi l'écrivit en quatre jours, en 1761, pour la célèbre compagnie Sacchi, qui seule soutenait encore la *commedia dell' arte* contre Goldoni. Lorsqu'on la mettait en scène, ces acteurs spirituels copiaient le langage de ceux qu'ils parodiaient, le tour de leurs idées, le style ampoulé et prétentieux de Chiari, les phrases d'avocat de Goldoni. Voici comment Gozzi rend compte de sa pièce dans ses curieux *Mémoires :* « Le Vénitien a le goût du merveilleux ; Goldoni avait étouffé ce sentiment poétique en faussant notre caractère national ; il s'agissait donc de le réveiller. Je déclarai hardiment que ma pièce serait un conte de nourrice. En voici le sujet : Tartaglia, l'un des masques classiques de la comédie *dell' arte*, et qui représentait le peuple personnifié, était le fils du roi de Carreau. Le pauvre jeune homme se mourait d'ennui et de mélancolie, abreuvé de drames larmoyants, de traductions fastidieuses, empoisonné par des imposteurs et abruti par les discours en dialectes vulgaires. Il avait oublié sa langue maternelle. Une léthargie chronique le tenait toujours assoupi. Les bâillements, les soupirs et quelques larmes étaient les seuls signes de vie qu'il donnât encore. Le roi de Carreau, Trufaldin, au désespoir, consultait son ministre Pantalon et ses conseillers intimes Brighella, Léandre, etc. Les uns voulaient qu'on administrât de l'opium, les autres une infusion de vers martelliens, d'autres un extrait de théories à la mode ou une décoction tragi-comique ; mais Colombine assurait que tous ces affreux spécifiques augmenteraient encore la léthargie. On interrogeait un oracle, et le dieu répondait que le prince serait guéri lorsqu'on aurait réussi à le faire rire. Là-dessus, le roi ouvrait au peuple les portes de son palais. On dansait sous les yeux du malade, on essayait par mille folies de le dérider ; mais il étendait ses membres engourdis et laissait retomber sa tête sur sa poitrine. Une vieille femme, profitant du libre accès accordé à tout le monde, venait à la cour, tenant sous son bras une cruche, qu'elle voulait emplir à la fontaine du palais. Pantalon et Brighella se mettaient à lutiner cette bonne femme en la prenant pour but de leurs lazzi. La vieille levait sa canne pour battre les mauvais plaisants ; mais elle tombait à la renverse et cassait sa cruche. Dans sa chute, elle montrait ses jambes ; le fils du roi éclatait de rire, et sa guérison était subite et complète. Cependant la vieille, qui n'était autre que la fée Morgane, se relevait tout en fureur et lançait une malédiction terrible : « Le » prince, disait-elle, est guéri de sa léthargie. » Les drames larmoyants, les traductions, les » théories désastreuses et les impostures n'ont » plus d'effet sur lui ; son esprit est débarrassé » des poisons ; mais son cœur sera malade, et » il ne goûtera plus de repos tant qu'il ne pos» sédera pas les trois oranges d'or. Qu'il soit » dévoré par l'amour des trois oranges ! — Eh » bien ! répondait Pantalon, courons à la re» cherche des trois oranges. » Et après ce prologue allégorique commençait le conte de nourrice en action, où les féeries, les enfantillages poétiques et les fruits d'imagination étaient mêlés d'allusions, les unes malignes contre Chiari et Goldoni, les autres sentimentales sur la décadence de la comédie nationale et l'ingratitude du public envers Sacchi et sa compagnie. » Le public fut captivé par la partie merveilleuse du spectacle. « Le plaisir redoubla, dit Sismondi, lorsque, Trufaldin coupant deux des oranges, il en sortit successivement deux belles demoiselles qui moururent bientôt de soif, et lorsque, Tartaglia coupant la troisième orange, à côté d'une fontaine, il en sortit une troisième princesse, à laquelle il se hâta de donner à boire et qui devait être son épouse, non cependant sans courir encore de nouveaux dangers, car, sous les yeux des spectateurs, elle est transformée en colombe, et ce n'est que longtemps après qu'elle reprend sa forme naturelle. »

Amours du diable (LES), opéra en quatre actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Albert Grisar ; représenté à l'Opéra-Comique le 24 août 1863. Déjà entendu, sous la forme d'opéra-comique, au Théâtre-Lyrique, le 11 mars 1853, cet ouvrage a été remanié, retouché et abrégé. Au nombre des heureux motifs dus à la veine toujours féconde de M. Grisar, nous citerons la romance de Frédéric au premier acte : *Dans un rêve délicieux ;* le trio du *Chapeau*, au second ; l'air du *Diable amoureux*, chanté par Mme Galli-Marié avec beaucoup de talent. Troy, Barielle, Potel, Mlles Bélia, Baretti et Tual ont chanté les autres rôles.

Amour mannequin (L'), opérette en un acte, paroles de M. Jules Ruelle, musique de M. Gallyot ; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 16 mars 1867. La donnée du livret n'est pas fort originale, mais il y a de l'esprit et de la gaieté dans le dialogue, qualités dont la musique a paru dépourvue. Nous avons distingué une jolie modulation dans les couplets : *C'est un défaut que d'être curieuse*. Chantée par Croué, Barnolt, Mlles Bonelli et Rigault.

Amour et son carquois (L'), opéra bouffe en deux actes, paroles de M. Marquet, musique de M. Ch. Lecocq ; représenté à l'Athénée le 30 janvier 1868. Il suffit de rapprocher les noms de Chrysidès, de Cupidon, de Thisbé, de Zéphire, de ceux de Laudanum et du *Moulin-Rouge* pour indiquer à quel genre fantaisiste appartient cette pièce. Il y a plusieurs mélodies agréables dans ce petit ouvrage, entre autres le duo de Cupidon avec Thisbé et les couplets : *Est-ce à moi de vous apprendre ?* Joué par Désiré, Léonce, Mlles Irma Marié, Lovato et Lentz.

Amour mouillé (L'), opérette en un acte, paroles de MM. J. Barbier et Arthur de Beauplan, musique de M. E. de Hartog ; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 30 mai 1868. Le livret a été tiré d'une comédie des mêmes auteurs et de M. Michel Carré, jouée au Gymnase le 5 mai 1850. C'est l'ode célèbre d'Anacréon qui a inspiré cette pièce. On a applaudi un bon trio ; le rôle principal a été chanté par Barnolt.

Amour sacré (L') **et l'Amour profane**, chef-d'œuvre du Titien ; dans la galerie Borghèse, à Rome. Deux jeunes femmes personnifient les deux sortes d'amour. L'une, nonchalamment appuyée contre la vasque d'une fontaine, a pour tout vêtement une légère ceinture blanche et, sur le bras gauche, une draperie rouge, dont le ton puissant avive la blancheur dorée de son beau corps. Une de ses mains est posée sur le rebord de la vasque ; de l'autre, elle tient une boîte à parfums ou un coffret à bijoux. Sa poitrine, délicatement modelée, fait face au spectateur, tandis que son visage, de profil, est tourné vers un charmant *bambino* qui joue avec l'eau du bassin. Ce groupe désigne l'amour profane, la beauté voluptueuse et mondaine. L'amour sacré est représenté par une blonde, entièrement vêtue, assise et ayant, dans le maintien, dans le regard, une expression grave et méditative. Un beau paysage se déroule dans le fond du tableau ; on y aperçoit un cavalier au bord d'une rivière.

Cette peinture est célèbre. L'allégorie n'est pas absolument claire ; mais, quelle que soit leur signification morale, les deux jeunes femmes qui y figurent sont, assurément, fort belles, fort séduisantes. Le Titien, dit M. de Toulgoët (*Musées de Rome*), n'a jamais répandu avec plus de profusion que dans ce tableau la distinction, l'élégance, le coloris, en un mot tous les trésors de sa palette. » Ce chef-d'œuvre a été souvent reproduit ; deux gravures au burin ont été publiées récemment, l'une par M. Frédéric Weber, l'autre par M. Jules Jacquet (pour la Société française de gravure).

*AMOUR, fleuve. — Le nom de ce fleuve en mongol est *Kara-mouran*, en mandchou *Sakhalien-oura*. Il est formé par la réunion de l'Argoun et de la Schilka. Il s'infléchit vers le sud, puis remonte vers le nord, où son embouchure dans le détroit de Tarrakaï est à la même latitude que son origine. Il forme le lac Kisi, à 16 kilom. de la mer, et suit en sortant de ce lac un cours sinueux qui se prolonge pendant plus de 200 kilom. Les affluents de l'Amour sont : à droite, le Soungari et l'Oussouri ; à gauche, la Zeya, la Boureya ou Burija et l'Amgoun. On pêche dans l'Amour des saumons, des carpes, des esturgeons et beaucoup d'autres poissons. Il traverse des forêts épaisses, peuplées d'animaux qui donnent de riches fourrures. Malgré son extrême rapidité, il se couvre de glace en hiver.

*AMOUR (TERRITOIRE DE L'). — La province de l'Amour et la province du Littoral n'ont encore que 60,000 hab. sur plus de 240 millions d'hectares, quatre à cinq fois l'étendue de la France. Ces habitants consistent en Cosaques, transportés en toute hâte de la Transbaïkalie, et en *synks ;* on appelle ainsi des soldats condamnés qui, d'habitude, continuent à se conduire aussi mal qu'au régiment. Les synks des bords de l'Amour sont casernés au milieu des Cosaques ; ceux de la vallée de l'Oussouri vivent libres, par groupes.

A ces deux éléments de population s'ajoutent d'anciens galériens qui ont fini le temps de leur condamnation aux mines, mais qui toujours portent sur leur visage la marque de leur infamie, écrite en lettres ineffaçables aux joues et au front.

Les Cosaques de l'Amour étaient plus heureux dans leur ancienne patrie ; malgré les secours du gouvernement, ils restent pauvres. Les rives du fleuve sont malsaines et très-défavorables au bétail. Leurs *stanitza* ou villages ont reçu le nom des héros moscovites qui ont combattu jadis dans la vallée, Chabarow, Beïton, Tolbusin, etc.

*AMOUR (SAINT-), ville de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Lons-le-Saunier ; pop. aggl., 1,873 hab. — pop. tot., 2,419. Dans les environs, carrières de pierre de taille et de beau marbre. En 1477, elle fut incendiée par Louis XI, prise par Biron en 1595, par le comte d'Apchon en 1668 et par le duc de Bellegarde en 1674.

AMOUR (Guillaume DE SAINT-). V. GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 1,625.

AMOUR (Louis GORIN DE SAINT-). V. SAINT-AMOUR, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 56.

AMOURDAVALY, une des filles de Vichnou et de son épouse Lakchmi, dans la mythologie indoue.

AMOUREUX (Abraham-César D'), sculpteur français, né à Lyon. Il eut pour maître Coustou aîné, et il fit pour sa ville natale plusieurs bas-reliefs d'une composition remarquable. En 1682, il fut appelé à Copenhague, où il exécuta la statue en plomb de Christian V. Cet artiste se noya dans la Saône, où il tomba par accident d'un bateau où il s'était embarqué pour aller de Fossey à Lyon.

AMOUROUX (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Chalabre (Aude) en 1843. Il se rendit vers 1865 à Paris, où il travailla comme ouvrier dans la chapellerie. Dans les derniers temps de l'Empire, il devint un des orateurs des réunions publiques, où il se fit remarquer par l'ardeur de ses revendications socialistes, et il fut bientôt un des présidents habituels de ces réunions. A ce titre, il entra fréquemment en lutte avec les commissaires de police, ce qui lui acquit une certaine popularité. Condamné à quatre mois de prison en avril 1869 pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, il fut frappé de nouvelles condamnations à la prison, pour rébellion au commissaire de police dans une réunion publique de Belleville le 10 octobre, pour outrages envers le chef de l'État (décembre), et fut encore une fois condamné le 2 mars 1870. Ayant alors gagné la Belgique, il se fit affilier à l'Internationale, dont il devint un des agents les plus actifs. De retour à Paris après la révolution du 4 septembre, Amouroux entra dans l'artillerie de la garde nationale, devint membre du comité d'armement du IVe arrondissement et fit, dans les clubs, une vive opposition au gouvernement de la Défense. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à Paris, mais n'obtint que 28,777 voix. Amouroux retourna alors en Belgique, puis il revint à Paris le 21 mars. Le 23, il partit pour Lyon, chargé par le Comité central d'amener la garde nationale de cette ville à se prononcer en faveur du mouvement révolutionnaire de Paris, et le 24 il écrivait au Comité central : « Dix-huit bataillons sur vingt-quatre sont heureux de se fédéraliser avec les deux cent quinze bataillons de Paris. » De retour à Paris le 25, il repartit le soir même avec quatre délégués, se rendit successivement à Saint-Étienne, à Toulouse, à Marseille et s'attacha, dans chacune de ces villes, à provoquer un soulèvement. Ayant appris que, le 26, il avait été nommé membre de la Commune dans le IVe arrondissement de Paris par 8,150 voix, il revint dans cette ville le 2 avril, fut délégué à la mairie de son arrondissement, devint le 12 avril secrétaire de la Commune et prit une part active aux délibérations de cette Assemblée, dont il rédigea les procès-verbaux de séances et notifia les décrets. Un des membres les plus violents de la majorité, il vota pour la validation des élections communales, quel que fût le nombre des votants, combattit la motion de J. Vallès demandant des garanties contre les emprisonnements arbitraires, proposa de supprimer tous les journaux, sauf l'*Officiel*, se prononça le 1er mai pour la création du comité de Salut public, appuya la motion de fusiller les otages, etc. Lors de l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, Amouroux fut arrêté et transféré sur les pontons de Brest. Il était parvenu à cacher son identité en prenant un faux nom, lorsque, ayant voulu s'échapper en se jetant à la mer, il fut repris, soumis à un examen plus attentif et reconnu. Traduit devant le conseil de guerre de Lyon le 31 octobre 1871, il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour la part qu'il avait prise dans cette ville à la journée du 24 mars. Envoyé à Riom, Amouroux comparut devant la cour d'assises pour sa participation aux troubles de Saint-Étienne et subit, le 5 décembre, une nouvelle condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Enfin, il fut transféré à Versailles, où il comparut devant le 3e conseil de guerre, qui le condamna, le 22 mars 1872, aux travaux forcés à perpétuité, pour sa participation aux actes de la Commune. Après avoir été traîné de prison en prison, on le conduisit enfin à Toulon, où il fut embarqué pour la Nouvelle-Calédonie le 19 juin 1872.

AMOUS (pays d') [*Amausensis Pagus*]. Il comprenait une partie de la Bourgogne et de la Franche-Comté et comptait comme villes principales Charnay-sur-Saône, Chazelles, Saint-Julien et Pontarlier.

AMOY, ville de Chine. V. EMOUY, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

AMPELOS, ancienne ville de Crète. ‖ Ancien nom d'un promontoire de l'île de Samos et d'un autre de la Macédoine.

AMPELOS, fils d'un satyre et d'une nymphe et favori de Bacchus. Après sa mort, ce dieu le métamorphosa en vigne (gr. ἄμπελος, vigne).

AMPÉLUSIE, ancien nom d'un promontoire d'Afrique, dans la Mauritanie Tingitane, à l'entrée du détroit de Gadès. Il s'y trouvait une caverne consacrée à Hercule. C'est aujourd'hui le cap SPARTEL.

*AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine), littérateur et historien. — Outre les ouvrages de lui que nous avons mentionnés, nous citerons : *Ballanche* (1848, in-16) ; la *Science et les lettres en Orient*, avec une préface de M. Barthélemy Saint-Hilaire (1865, in-8°) ; l'*Empire romain à Rome* (1867, 2 vol. in-8°), qui fait suite à son *Histoire romaine à Rome ; Mélanges d'histoire littéraire et de littérature* (1867, 2 vol. in-8°) ; *Philippe de Girard* (1868, in-12) ; *Voyage en Égypte et en Nubie* (1868, in-8°). Sous le titre de : *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère, correspondance et souvenirs de* 1805 *à* 1864, recueillis par Mme H.-C. (Paris, 1875, 2 vol. in-12), on a publié un ouvrage fort curieux, contenant des lettres écrites par J.-Jacques Ampère et par son père. Les lettres adressées par J.-J. Ampère à Mme Récamier, pour laquelle il éprouvait l'amour le plus vif et le plus enthousiaste, sont particulièrement intéressantes. Son ami et son collègue au Collége de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, a publié sur lui et sur son père un ouvrage remarquable : *Philosophie des deux Ampère* (Paris, 1866, in-8°).

AMPHIALE, promontoire de l'ancienne Attique, à l'O. de Corydallus. C'est de ce point qu'on partait pour Salamine.

AMPHIALUS, fils de Néoptolème et d'Andromaque. Il est appelé également Molossus. ‖ Fils de Polinius et l'un des concurrents aux jeux auxquels prit part Ulysse chez Alcinoüs. (*Odyssée*.)

AMPHIANACTE s. m. (an-fi-a-na-kte). Nom que les Grecs donnaient aux poëtes dithyrambiques, à cause des mots grecs ἀμφί μοι Ἄναξ, début ordinaire de leurs chants. Ces mots signifient littéralement : *A moi, prince !* et sont une invocation adressée au prince des poëtes, Apollon.

AMPHIANAX, roi de Lycie et père d'Antée ou Sténobée, femme de Prœtus, roi d'Argos, suivant Apollodore. Le père de Sténobée est plus communément appelé Iobate. ‖ Fils d'Amphimaque et père d'Œtylus, le fondateur de la ville de même nom, en Laconie (aujourd'hui *Œtylon*).

*AMPHIARAUS. — Ce prince avait épousé Ériphyle, sœur d'Adraste, celle qui le trahit. Il eut d'elle deux fils, Alcméon et Amphiloque, et deux filles, Eurydice et Démonasse. Sa mort fut vengée par son fils Alcméon (v. ce mot, au tome Ier). On lui déféra les honneurs divins à Orope, en Béotie, où lui fut élevé un temple, célèbre par les oracles qu'on y rendait. Ceux qui venaient le consulter immolaient un bélier, en étendaient la peau sur le sol, puis se couchaient dessus et s'endormaient, pour que le dieu leur révélât en songe ce qu'ils désiraient apprendre. Près du temple coulait une fontaine sacrée, par laquelle, suivant la tradition, Amphiaraüs était sorti de dessous terre pour remonter au ciel. Il était également honoré à Argos et dans l'Attique. Suivant Plutarque, Mardonius, chef de l'armée des Perses qui envahissait la Grèce, envoya un esclave le consulter ; l'esclave vit en songe un prêtre qui le repoussait et lui jetait des pierres. Cet oracle s'accomplit, car Mardonius fut tué d'un coup de pierre à la tête.

AMPHICIDE, un des chasseurs de Calydon.

AMPHICLUS, guerrier troyen, tué par Mégès, fils de Phylée. (*Iliade.*)

AMPHICRATE, orateur athénien du IIe siècle av. J.-C. Exilé, il se retira à Séleucie et charma les habitants par son éloquence; mais, comme il refusa de leur enseigner la rhétorique, il se retira près de Cléopâtre, femme de Tigrane; bientôt il éprouva dans cette cour des désagréments tels, qu'il se laissa, dit-on, mourir de faim. Cléopâtre le regretta et le fit enterrer magnifiquement.

AMPHIDAMAS, hôte d'Autolycus, qui lui donna le casque qu'il avait enlevé à Amyntor. Ce casque passa plus tard à Mérion, qui le porta au siége de Troie. ‖ Père de Naupidame, dont Apollon eut Augias.

AMPHIDICUS, guerrier thébain, fils d'Astacus. Suivant Apollodore, il tua Parthénopée dans la guerre des Sept chefs. Selon d'autres, Parthénopée périt de la main de Périclymène, fils de Neptune et de Chloris.

AMPHIGÉNIE, ancienne ville grecque, dont les habitants allèrent au siége de Troie, conduits par Nestor. Située dans la Messénie, cette ville renfermait un temple dédié à Latone et passait pour avoir vu naître Apollon.

AMPHIGYÉEIS (*boiteux des deux côtés*), surnom de Vulcain.

AMPHILOGIES, nom qu'Hésiode donne aux querelles personnifiées. Elles sont filles d'Eris (la Discorde).

* **AMPHILOQUE.** — Après avoir fondé, conjointement avec le devin Mopsus la ville de Mallus, en Cilicie, Amphiloque, qu'Apollodore met au nombre des poursuivants d'Hélène, ne put s'entendre avec son associé au sujet du partage de la souveraineté; une querelle s'ensuivit, et tous deux périrent dans un combat singulier. Leurs tombeaux se voyaient à Magarsus, ancienne ville de la Cilicie, près du fleuve Pyrame (aujourd'hui *Djihoun*); ils étaient situés de façon que de l'un on ne pût apercevoir l'autre. Suivant Strabon, c'est sous les coups d'Apollon qu'Amphiloque succomba. Thucydide lui attribue la fondation d'Argos-Amphilochicum, sur le golfe Ambracique, due, suivant Strabon, à Alcméon, son frère, et, suivant Apollodore, à un autre Amphiloque, fils d'Alcméon et de Manto. ‖ Fils de Dryas et mari d'Alcinoé.

AMPHIMALES, ancien nom d'un golfe situé sur la côte N. de l'île de Crète (Candie). Il tirait son nom de la ville d'Amphimalia qui s'élevait sur ses bords. C'est aujourd'hui le golfe de la SUDA.

* **AMPHIMAQUE.** — Amphimaque, précipité dans le Scamandre par Achille, au siége de Troie, était fils de Nomion et frère de Nastès. Quelques auteurs en font un roi des Lyciens, qui alla consulter les devins Mopsus et Calchas avant de se rendre au siége de Troie. Le premier le dissuada de partir; le second le lui conseilla, au contraire, et fut si inconsolable de sa mort que, suivant une tradition, il se tua de désespoir. ‖ Actoride, fils de Ctéatus, un des Molionides, et de Théronice. Il fut un des prétendants d'Hélène et commandait dix vaisseaux parmi ceux qu'envoyèrent les Epéens au siége de Troie, où il fut tué par Hector. ‖ Fils de Polyxène. Il vint au monde après le retour de son père du siége de Troie. ‖ Fils d'Electryon, roi de Mycènes, et d'Anaxo, et l'un des frères d'Alcmène. Il périt, ainsi que tous ses frères, dans une guerre contre les Téléboëns.

AMPHIMARUS, fils de Neptune et époux d'Uranie, dont il eut Linus.

AMPHIMÉDON, un des partisans de Phinée, tué aux noces de Persée. ‖ Un des Centaures.

AMPHINÉE, fils d'Hector. Il échappa aux Grecs après la ruine de Troie.

AMPHINOME, fils de Nisus, roi de Dulichium, et l'un des prétendants de Pénélope. ‖ Père de Thyria, amante d'Apollon, et grand-père de Cycnus.

AMPHINOMÉ, femme d'Eson, selon Diodore de Sicile, et mère de Jason. Elle se tua, du chagrin qu'elle éprouva de la longue absence de son fils, parti pour la conquête de la toison d'or. Selon d'autres auteurs, son époux et son fils Promachus ayant été mis à mort par Pélias, et sachant que le même sort l'attendait, elle se rendit au foyer de Pélias, et là, ayant maudit l'assassin de sa famille, elle se perça le sein d'un coup de poignard. ‖ Fille de Pélias et femme d'Andrémon. ‖ Une des Néréides.

AMPHION, sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C. Il était fils d'Acestor et élève de Ptolique de Corcyre. Il composa un groupe représentant Battus, fondateur de Cyrène, dans un char avec Libya, qui lui met une couronne sur la tête. Ce groupe se trouvait au temple de Delphes.

AMPHION, fils d'Hypérasius, roi de Pellène, en Achaïe, et frère d'Astérius. Il fut un des Argonautes. ‖ Un des fils d'Amphion et de Niobé, le seul épargné par Apollon. ‖ Un des chefs épéens à la guerre de Troie. ‖ Roi d'Orchomène, fils d'Iasius et père de Chloris. (Pausanias.) ‖ Corinthien, de la famille des Bacchiades et père de Labda.

AMPHIPHON s. m. (an-fi-fon — gr. *amphiphôn;* de *amphi*, autour, et de *phaô*, je brille). Antiq. gr. Espèce de gâteau qu'on entourait d'un cercle de flambeaux, et qu'on portait processionnellement au temple de Diane Munychie.

AMPHIS, un des premiers rois de la terre, dont le règne dura six saros, dans la cosmogonie des Chaldéens.

* **AMPHISBÈNE** s. m. — **Encycl.** Ce genre est caractérisé par des dents coniques, un peu courbées, inégales, distinctes les unes des autres, en nombre impair dans l'os intermaxillaire. Les narines, placées de côté, sont percées chacune dans une plaque appelée *naso-rostrale*. Il y a absence complète de membres. La tête porte plusieurs plaques de forme variable. La queue, aussi grosse que la tête, est quelquefois allongée et conique, mais le plus souvent arrondie. C'est en Amérique qu'on trouve la plupart des *amphisbènes;* cependant, deux espèces habitent l'Afrique, et l'une d'elles se trouve aussi en Europe. En Amérique, les *amphisbènes* se trouvent dans les nids des termites, dont ils mangent les larves. Les espèces les plus communes sont l'*amphisbène* blanc et l'*amphisbène* enfumé, qu'on trouve au Brésil et à Cayenne; celui de King, à Buenos-Ayres, et l'*amphisbène* cendré, qu'on rencontre en Espagne, au Portugal et sur les côtes barbaresques.

* **AMPHISBÉNIEN** adj. et s. m. — **Encycl.** Les *amphisbéniens* sont un ordre de reptiles intermédiaire entre les lézards et les serpents. Ils n'ont point d'écailles; leur peau est marquée de petits compartiments plus ou moins réguliers qui forment des anneaux autour du corps depuis une extrémité jusqu'à l'autre; mais leur tête est enveloppée de plaques comme chez les lézards et les serpents. Ils n'ont point de trous auditifs externes. La grosseur de leur corps cylindrique est la même depuis la tête jusqu'à la queue, qui est courte, obtuse et conique. Ils n'ont point de pattes, excepté pourtant les chirotes, qui en ont une seule paire du côté de la tête. Ils ont des yeux très-petits, qui apparaissent comme de simples points noirs. La plupart ont un sillon longitudinal de chaque côté du corps, et quelquefois un autre sillon sur le dos. Leur bouche n'est point dilatable, ce qui les distingue des ophidiens; mais, comme ceux-ci, ils ont deux poumons, dont l'un est très-court et l'autre beaucoup plus long. La langue est plate, élargie, peu exsertile, et elle n'a point de gaîne à sa base. On peut partager les *amphisbéniens* en deux genres, selon le mode d'implantation des dents; on a créé pour ces deux genres les mots *acrodontes* et *pleurodontes*. Wagler a réuni les *amphisbéniens* aux chalcides pour former les *angues*, que Ch. Bonaparte désigne sous le nom de *saurophidiens*.

AMPHISSUS, fils d'Apollon et de Dryope, fondateur de la ville d'Œta, sur la montagne de ce nom. Il éleva un temple en l'honneur d'Apollon, à Dryopis, petite ville près d'Œta, et un autre consacré aux nymphes. Amphissus était célèbre par sa force prodigieuse.

AMPHISTRATE, sculpteur grec, contemporain d'Alexandre le Grand. On voyait de lui, dans les jardins Serviliens de Rome, une belle statue de Callisthène. D'après Tatien, il avait aussi sculpté une statue de Clitus, en bronze.

AMPHISTRATE ou **AMPHITUS**, un des conducteurs du char de Castor et Pollux. Il régna, conjointement avec Rhécius, sur les Heniochi, ancien peuple de la Sarmatie, qui était d'origine hellénique.

AMPHITÉMIS, fils d'Apollon et d'Acacallis, époux de la nymphe Tritonis, dont il eut Nasamon et Céphalion. Il porte aussi le nom de **Garamas**.

AMPHITHÉE, femme d'Autolycus et aïeule d'Ulysse. ‖ Femme de Lycurgue, roi de Némée. Elle porte aussi le nom d'Eurydice. ‖ Fille de Pronax et femme d'Adraste.

AMPHITRITE s. f. (an-fi-tri-te — nom mythol.). Planète télescopique, découverte par M. Marth.

AMPHITUS. V. AMPHISTRATE, dans ce *Supplément.*

AMPHIUS, fils de Sélagus de Pæsum, ancienne ville de la Mysie, et allié des Troyens. Il fut tué par Ajax le Télamonien. ‖ Fils du devin Mérops et frère d'Adraste. Les deux frères furent tués par Diomède au siége de Troie.

* **AMPHORE** s. f. — **Encycl.** Chez les Grecs et les Romains, l'*amphore* était un vase de forme généralement ovoïde et qui avait deux anses. Il y avait de grandes *amphores* dans lesquelles on laissait vieillir les vins; l'année où la liqueur avait été recueillie était inscrite sur le vase avec le nom du consul. D'autres *amphores* servaient de mesure de capacité; le mètrète ou *amphore* attique contenait 38lit,83; le quadrantal ou *amphore* romaine contenait 2 urnes 8 conges 48 setiers, ou près de 26 litres. On conservait au Capitole le modèle d'une autre *amphore* qui servait à mesurer le froment et les autres graines; elle était la vingtième partie du culeus et elle contenait 3 boisseaux.

AMPHORITE s. m. (an-fo-ri-te). Antiq. gr. Espèce de combat poétique qui avait lieu dans l'île d'Egine, et dans lequel celui qui avait le mieux célébré Bacchus en vers dithyrambiques recevait pour prix une amphore; certains auteurs disent un bœuf.

AMPHOTÈRE, fils d'Alcméon et de Callirrhoé et frère d'Acarnan. ‖ Guerrier troyen, tué par Patrocle.

AMPHRYSE, ancien fleuve de Phrygie, dont les eaux avaient la réputation de rendre les femmes stériles. ‖ Ancien fleuve du Péloponèse, dans la Corinthie.

AMPILLY-LE-SEC, village de France (Côte-d'Or), cant., arrond. et à 7 kilom. de Châtillon-sur-Seine, sur un plateau qui domine la rive gauche de la Seine; 603 hab. Forges, hauts fourneaux, batterie de fer, clouterie; carrières de pierre de taille. On a découvert sur son territoire des tombeaux gallo-romains.

AMPIUS (Titus Flavianus), général romain. Il vivait vers l'an 70. Placé à la tête des légions de Pannonie, il suivit le parti de Vespasien contre Vitellius, quoique celui-ci fût son parent; mais les soldats, soupçonnant qu'il méditait une trahison, voulurent le mettre à mort, et, pour échapper à leur fureur, il fut obligé de prendre la fuite, après avoir vainement essayé de les calmer par ses protestations et par ses prières.

* **AMPLEPUIS**, bourg de France (Rhône), cant. et à 8 kilom. de Thizy, station du chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 3,265 hab. — pop. tot., 6,444 hab. Fabrication considérable de toile de lin et de coton, mousseline, calicot, etc. A 5 kilom. du bourg, le chemin de fer s'enfonce dans le tunnel des Sauvages, long de 2,926 mètres.

AMPSIVARII ou **ANSIVARII.** V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire.*

* **AMPUTATION** s. f. — **Encycl.** Art vétér. Les *amputations* des membres, qui occupent une si large place en chirurgie humaine, n'offrent pas la même importance dans la chirurgie vétérinaire, parce que, dans l'immense majorité des cas, il est impossible d'obtenir un résultat utile de ces opérations. Chez l'homme, on ne pratique l'*amputation* d'un membre malade que lorsqu'on a perdu tout espoir de le guérir, et notamment lorsque la vie est mise en danger par l'affection dont il est atteint. Les cas nombreux qui rendent, chez lui, cette opération nécessaire peuvent tous se présenter chez les animaux; mais ils ne deviennent que très-exceptionnellement, chez ces derniers, des motifs d'*amputation*. Cependant, chez les petits animaux, lorsque les propriétaires désirent avant tout les conserver vivants, on peut pratiquer l'*amputation* d'un membre; mais chez les grands animaux que l'on garde pour le travail, une telle opération ne doit presque jamais être faite, puisqu'elle les met plus ou moins complétement dans l'impossibilité de rendre aucun service. Dans ce cas, il vaut mieux sacrifier le sujet, si l'*amputation* est le seul moyen de guérison, que de s'exposer à des frais inutiles, ou le livrer à la consommation, si c'est un animal de boucherie. Dans certains cas cependant, l'*amputation* des membres est indiquée, chez les grands animaux comme chez les petits: lorsqu'on veut tirer parti d'un animal précieux pour la reproduction, garder jusqu'à la mise bas une femelle de prix pleine, ou conserver une vache dont les qualités laitières sont parfaites. Enfin, on peut encore, sur les espèces qui ont les extrémités divisées, pratiquer l'*amputation* d'un ou de plusieurs doigts ou onglons atteints de maladies incurables.

Les faits relatifs à l'*amputation* des membres chez les animaux sont très-peu nombreux dans les annales de la science, ce qui prouve combien sont rares les circonstances qui réclament, en chirurgie vétérinaire, cette opération. Au reste, outre les circonstances qui, comme nous venons de le voir, s'opposent aux *amputations* des membres chez les grands quadrupèdes, il existe d'autres causes qui agissent dans le même sens; telles sont: le volume et le nombre des muscles et des vaisseaux à couper, l'extrême difficulté d'arrêter les pertes de sang, la grande étendue des plaies, l'indocilité des animaux malades, la presque impossibilité de les maintenir dans une position tranquille, de fixer les appareils de pansement, etc. Ces inconvénients sont beaucoup moindres chez les petits animaux et chez les oiseaux, ce qui permet encore de pratiquer plus souvent, chez eux, l'*amputation*. « Au reste, dit M. Gourdon, cette opération ne présente pas plus de danger, en elle-même, chez les animaux que chez l'homme; elle en offrirait plutôt moins, n'étant pas aggravée par les influences morales. Sur toutes les espèces, elle est d'autant plus grave que le sujet est plus âgé, que le membre est plus volumineux, plus charnu, que la partie malade est plus rapprochée du tronc, qu'il existe d'autres affections sur les organes internes, etc. Enfin, elle est toujours contre-indiquée quand on n'a pas l'espoir d'obtenir la guérison, ou quand la maladie pour laquelle on la met en usage peut se reproduire, comme il peut arriver quand il s'agit d'un cancer. » Chez les animaux, comme chez l'homme, les *amputations* peuvent se faire de deux manières principales: 1° par la section de l'os, ce qui constitue les *amputations dans la continuité;* 2° par la séparation des os dans les articulations, ce que l'on appelle *amputations dans la contiguïté* ou *désarticulations.*

AMPYCIDÈS, nom patronymique de Mopsus, fils d'Ampycus.

AMPYCUS ou **AMPYX**, fils de Japet et prêtre de Cérès. Il fut tué par Pettalus aux noces de Persée. ‖ Fils de Pélias et père de l'augure Mopsus, qu'il eut de Chloris, suivant Pausanias. ‖ Lapithe qui tua le centaure Œclus, aux noces de Pirithoüs. ‖ Un des compagnons de Phinée. Il fut changé en pierre par la vue de la tête de Méduse, aux noces de Persée.

AMR, poëte et guerrier arabe. Il vivait vers le VIe siècle de l'ère vulgaire. On lui doit un des sept poëmes arabes connus sous le nom de *Moallakas.*

AMRITA s. m. (a-mri-ta — de *a* priv., et de l'indou *mrita*, mort). Mythol. ind. Breuvage et nourriture des dieux.

— **Encycl.** L'*amrita* des Indous, qui peut être comparé à l'ambroisie des Grecs, procure l'immortalité; son dépôt est dans la lune. Voici comment les brahmes racontent sa formation: à l'origine, les asouras (mauvais génies) et les dévas (bons génies), qui étaient alors associés, se mirent ensemble à baratter la mer de lait, et, après de longs et puissants efforts, ils la rendirent butyreuse, ce qui produisit l'*amrita*. Mais ils s'en disputèrent longtemps la possession, et les dévas, aidés par Vichnou, finirent par l'emporter.

AMROM, île du Danemark, diocèse et bailliage de Ribe, sur la mer du Nord, en face de la côte du Slesvig; 1,500 hab., dont le plus grand nombre se compose de pêcheurs et de marins.

AMROU-BEN-LEITS ou **LEITH**, prince de la dynastie des Soffarides. Il succéda à Yacoub, son frère, en 879, et reçut du calife de Bagdad le diplôme de gouverneur du Khoraçan, d'Ispahan, etc. Mais en 884 il encourut la disgrâce du calife, et, après avoir été battu par les troupes de celui-ci, il se réfugia dans le Kerman. Un peu plus tard, Ismaël le Samanide se révolta contre Amrou, et, après l'avoir vaincu dans une bataille, il s'empara de sa personne. Il le traita d'abord avec égards; mais le calife ayant réclamé ce prisonnier, Ismaël le lui envoya. Amrou, arrivé à Bagdad, fut jeté dans un cachot, après avoir servi de spectacle à toute la populace. Les circonstances de sa mort sont racontées de diverses manières, mais elle peut être fixée vers l'an 902.

AMSANCTUS (lac), lac d'Italie, entre Naples et Foggia, dans une petite vallée boisée, formée par un ancien cratère. « Ce petit lac, dit M. A.-J. Du Pays, connu sous le nom des *Moffete*, dégage des émanations délétères. Virgile parle de cette vallée dans le VIIe livre de l'*Enéide*. Ces émanations dangereuses sont formées d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. On a fait la remarque que le lac Amsanctus était à peu près dans la ligne de prolongement entre le Vésuve et le volcan éteint du mont Volture (Vultur). L'activité des émanations augmente, dit-on, pendant les éruptions du Vésuve. » Un temple était élevé aux bords du lac à la déesse Méphitis, que quelques auteurs assimilent à Junon, présidant à l'air.

AMSLER (Samuel), graveur allemand, né à Schinznach, en Suisse, en 1791, mort en 1849. Il fut professeur à l'Académie des beaux-arts à Munich et acquit la réputation d'un graveur habile. Ses principales pièces sont: le *Triomphe d'Alexandre le Grand*, d'après Thorwaldsen, et le *Triomphe de la religion dans les arts*, d'après Overbeck.

AMSONIE s. f. (amm-so-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, tribu des plumiériées, comprenant une seule espèce de l'Amérique boréale.

AMSTADTEN ou **AMSTETTEN**, bourg d'Autriche, cercle supérieur du Wienerwald, à 12 kilom. S. de Grein; 1,700 hab. Forges. Les Autrichiens et les Russes furent battus près de ce village par les Français, en 1805.

AMSTAG, village de Suisse, canton d'Uri, à 14 kilom. S. d'Altorf, à l'entrée de la vallée de Maderan, près de la Reuss, au point de départ de la route du Saint-Gothard; altitude au-dessus du niveau de la mer, 510 mètres; 300 hab. Près de ce village se trouvent les ruines d'une forteresse, qui serait celle de Zwing-Uri, et aurait été construite par Gessler.

AMSTELWEEN, village de la Hollande septentrionale, dans l'arrond. et à 10 kilom. S.-O. d'Amsterdam, près de l'Amstel; 4,500 hab., répartis sur un territoire assez vaste. Usines nombreuses, forges et fonderies. On voit dans l'église de la ville le tombeau du poëte Jean Bockhuizen.

* **AMSTERDAM.** — La population de cette ville s'élève aujourd'hui à 282,000 hab. On y compte 95 îlots et plus de 300 ponts. Le séjour en est assez malsain. On y trouve des fabriques d'huile, de tabac, de céruse, de papier; des distilleries de genièvre. Il s'y fait

un grand commerce de diamants, exercé surtout par des juifs.

AMT s. m. (ammtt). Division du stift ou diocèse, dans le Danemark.

* **AMULETTE** s. f. — **Encycl.** Nous ne soulèverons pas de question théorique à propos des *amulettes;* nos lecteurs s'étonneraient sans doute de nous voir discuter sérieusement l'efficacité des grisgris, des anneaux constellés ou même des scapulaires. Toutefois, bien que le pouvoir curatif ou autre de toutes ces babioles soit universellement et définitivement décrié, quelques hommes graves ont cru pouvoir soulever une question secondaire: convient-il de combattre une superstition, inoffensive d'ailleurs, au risque de priver ceux qui y croient de certains effets utiles, dus, non pas à la vertu des *amulettes*, mais à l'imagination des malades superstitieux? On cite un médecin sérieux qui aurait guéri des fièvres paludéennes au moyen d'un simple sachet de cendre. Nous n'entrerons pas dans la théorie des droits de la raison; nous ne discuterons pas la question, sérieuse pourtant, de savoir s'il est opportun d'abêtir les hommes, de les encroûter dans des superstitions séculaires, d'éterniser l'ignorance et la faiblesse d'esprit, pour faire profiter le genre humain de quelques avantages qu'il peut trouver dans sa bêtise. Mais les faits d'imagination cités en faveur des *amulettes* sont-ils aussi certains et surtout aussi nombreux qu'on le prétend? Nier la puissance de l'imagination serait absurde; mais lui attribuer le pouvoir de réaliser la chose fausse imaginée nous paraît excessif. Qu'un homme dont l'imagination est fortement exaltée se figure souffrir d'une fièvre qu'il n'a pas, c'est admissible; qu'il réussisse, par un effort d'imagination, à modifier l'état de ses fluides organiques au point de se guérir d'un mal qui a un caractère constitutionnel, c'est plus difficile à admettre. Se croire guéri, sans l'être, cela s'est vu; être réellement guéri uniquement parce qu'on croit l'être, on prétend que cela s'est vu aussi, mais nous croyons la chose douteuse. Nous sommes de ceux qui se refusent à penser que l'homme, à force de s'imaginer qu'il possède une queue terminée par un œil, réussira à se doter de cet appendice et de cet organe. En tous cas, si l'imagination a quelques effets utiles du genre de ceux qu'on lui attribue, les effets restent si obscurs, si mal définis et si rares qu'il serait inutile de s'en préoccuper, même quand ils n'auraient pas pour résultat de détourner les esprits faibles et les ignorants de l'étude sérieuse et de la saine appréciation des faits et des propriétés physiques. Nous avons donc la conscience de ne nuire à aucun intérêt sérieux et respectable en nous élevant contre l'usage des *amulettes*, quelles qu'elles soient.

L'usage des *amulettes* se retrouve dans tous les pays et à toutes les époques, ce qui suppose à cette superstition une cause générale et naturelle, qu'il n'est, d'ailleurs, pas difficile de découvrir. La lutte de l'homme contre les forces qui lui font obstacle est souvent disproportionnée; elle l'était surtout à l'origine des sociétés, lorsque les moyens d'action lui faisaient complétement défaut. De là une aspiration toute naturelle vers des agents supérieurs, dont l'existence lui paraissait d'autant moins douteuse qu'elle lui semblait nécessaire. D'autre part, les forces physiques qu'il utilisait ou qu'il observait étaient pour lui si obscures dans leurs résultats, l'effet était tellement disproportionné avec la cause, le lien entre l'une et l'autre faisait si complétement défaut, qu'il en vint à penser que ce lien manquait en effet. C'est toute la théorie des *amulettes*. Les *amulettes* guérissent et préservent; pourquoi? Il n'était pas utile, il n'était pas possible de le dire; il n'était pas même nécessaire de croire qu'il y avait un pourquoi, pas plus qu'on n'admettait un pourquoi du pouvoir éclairant et calorifique du soleil, de l'ascension des liquides dans le vide, etc., etc. Les forces naturelles étaient supprimées, par cela seul qu'elles étaient inexplicables dans leur essence, et une sorte de volonté supérieure et surnaturelle leur était substituée; c'était la providence universelle qu'on chargeait d'expliquer à la fois les phénomènes physiques et les prétendues propriétés des *amulettes*. Il est certain, en effet, qu'un pouvoir capable de donner, par exemple, à la matière la faculté de s'organiser, dont elle serait dépourvue par elle-même, ne serait pas embarrassé pour communiquer à une peau de crapaud desséchée le don de guérir la fièvre quarte.

L'ignorance est donc la cause directe de la croyance aux *amulettes*. Aussi cette croyance est-elle contemporaine des premiers temps des sociétés.

L'Orient, premier berceau de notre civilisation, est aussi celui de toutes les superstitions. C'est là que naquirent ce qu'on pourrait appeler les *amulettes* astrologiques, les talismans (*thilsem*), objets naturels ou artificiels soumis à l'influence des astres et empruntant d'eux des propriétés merveilleuses. Au premier rang, parmi les talismans, il faut placer les anneaux constellés, c'est-à-dire mis en rapport avec les constellations par certaines cérémonies, certains rites observés dans leur fabrication.

Une énumération rapide des divers peuples orientaux nous les montrera unanimes dans la croyance aux *amulettes*. Les Perses eurent d'abord leurs *tahvids*, sortes de phylactères portant des inscriptions attribuées à Féridoun, le Salomon persan. Ils ont encore aujourd'hui leurs *hhadits*, fragments de papier sur lesquels ils tracent des versets du Coran, et qu'ils portent au cou, aux bras, à la ceinture, dans des sachets de soie ou de brocart, dans de petites boîtes, ou mieux dans des étuis d'or ou d'argent. Ce dernier procédé permet au croyant de garder sur soi ses hhadits, même lorsqu'il se met au bain, avantage inappréciable, lorsqu'on songe aux merveilleux effets qu'on attribue aux hhadits. Ces effets, du reste, ne se bornent pas à l'homme: les Persans ont soin de suspendre des hhadits au cou des animaux et aux cages des oiseaux, pour les protéger contre tout accident, aux portes des boutiques, pour y attirer les chalands, etc.

Les Arabes, peuple éminemment superstitieux, ont eu de tout temps une extrême confiance aux *amulettes*. Ils sont les derniers peut-être qui se servent encore des anneaux constellés. L'usage de phylactères est très-ancien chez eux et est encore pratiqué. L'Arabe est le plus exact des musulmans à s'affubler de bandes de parchemin couvertes de sentences du Coran. Il en fait porter même à son cheval, pour le préserver, comme lui-même, du coup d'œil de l'envieux, le plus terrible des dangers qu'ils puissent courir l'un et l'autre.

Les musulmans de l'Inde possèdent, outre les phylactères, une prodigieuse variété d'*amulettes*, qu'ils désignent sous le nom de *tawiz :* plumes, cheveux, os, chair de serpent putréfiée, carrés magiques, etc., etc., composent pour eux un véritable arsenal contre tous les maux qui peuvent affliger l'humanité. Ils ont surtout une confiance sans bornes à des plaques de métal, à des tessons de porcelaine, à des carrés de papier, de soie ou de toile de coton sur lesquels ils ont inscrit le grand mot magique: *ism!*

Les bouddhistes de l'île de Ceylan ont la plus grande confiance, pour la guérison des maladies, en des figures de diables qu'ils appliquent sur les parties malades.

Les Chinois font grand usage de carrés de papier portant des caractères mystérieux.

Les Thibétains ont inventé la plus singulière *amulette* que l'imagination dévergondée ait pu imaginer: ils portent dévotement, suspendu au cou, un sachet contenant des excréments desséchés du grand lama. Mais cet excessif honneur est réservé à un très-petit nombre de privilégiés. Après tout, quand on y réfléchit, est-ce plus dégoûtant que des entrailles conservées dans des cœurs d'or ou exposées sous verre à la vénération des fidèles?

Nous venons de citer les contrées demi-barbares de l'extrême Orient; en nous rapprochant, nous allons rencontrer des superstitions non moins nombreuses et non moins ridicules. Les anciens Egyptiens se couvraient de scarabées et autres figurines de pierre et d'émail qui foisonnent dans leurs tombeaux.

Les Hébreux, qui prétendaient vivre en relation directe avec Jéhovah, n'ont pas échappé pour cela à la superstition des *amulettes*, qu'ils appelaient *taphoth*. Elles sont, du reste, expressément recommandées par la loi. Moïse ordonne de porter la loi constamment sur soi, à la main ou sur le front, et d'orner d'inscriptions sacrées (*tephillim*) le seuil et le poteau de la porte des maisons. Les femmes des Hébreux, au témoignage d'Isaïe, portaient des bijoux (*khaschim*) en forme de serpent, pour se préserver de la morsure des serpents, car les Hébreux, en fait d'*amulettes*, semblent avoir pratiqué un véritable système homœopathique, comme en témoigne le serpent d'airain érigé par Moïse dans le désert. Les Juifs connurent ensuite un grand nombre d'autres *amulettes*, dont ils attribuaient l'invention à Salomon. Elles ont surtout pour but de chasser les mauvais esprits et de préserver des maladies. Toutefois, pour ce dernier objet, la *Mischna* met une restriction à l'usage des *amulettes :* elle veut qu'on n'emploie que des objets éprouvés et ayant déjà guéri trois hommes. C'est une proscription absolue et peu déguisée, car une *amulette* ne saurait guérir si l'on n'a pas commencé à la porter.

Les Grecs, gens de peu de foi, nation policée et raisonnante par excellence, sembleraient devoir échapper à ces ridicules superstitions; ils s'y enfoncèrent plus avant que beaucoup d'autres peuples. Leurs femmes se couvraient de plaques gravées de bijoux magiques (Ψέλλια), qu'elles portaient aux bras, d'anneaux magiques, de colliers de corail ou de coquilles, etc. Ils pendaient au cou de leurs enfants, pour les préserver du mauvais œil, de petits phallus, insigne obscène, qui figurait d'ailleurs dans de nombreuses cérémonies. Les forgerons suspendaient à leur cheminée des talismans (βασκανιά), qui avaient la même vertu. Les athlètes se couvraient d'*amulettes* de toute sorte.

Les Romains empruntèrent, avec bien d'autres choses, les *amulettes* des Grecs, dont ils enrichirent encore la collection. Ils multiplièrent et varièrent surtout les figures obscènes. On conçoit qu'il nous est, à cet égard, interdit d'entrer dans aucun détail. Ils avaient aussi une grande peur du mauvais œil et une grande confiance aux herbes magiques, au baccar, notamment, pour le conjurer. L'empire fut, à Rome, le beau temps des *amulettes*.

L'esprit mystique des gnostiques devait nécessairement les lancer dans l'usage des *amulettes*. Ils les multiplièrent à l'infini, mais les empruntèrent surtout à l'Orient. Leurs abraxas, notamment, pierres gravées de sujets égyptiens, accompagnés d'inscriptions grecques, étaient des imitations d'objets analogues en usage, non-seulement en Egypte, mais en Perse et en Syrie.

L'Afrique est plus riche encore en *amulettes* que l'Europe et l'Asie. Les prêtres musulmans (*mallam*) y débitent des carrés de papier bordés de drap rouge et ornés d'une sentence du Coran. L'*amulette* du mallam, portée au bras gauche, est efficace contre tous les maux.

Les nègres de ce pays ont aussi leurs *amulettes* ou grisgris; mais, peu difficiles sur le choix de ces objets sacrés, ils y emploient indistinctement un fruit, une plante, une figure d'homme ou d'animal, un fragment d'os, une coquille, une araignée ou une sauterelle desséchée, une patte ou une tête de grue, etc. Ces *amulettes*, du reste, possèdent les vertus les plus variées: elles amènent les acheteurs dans les marchés, empêchent les querelles, préservent des crocodiles, ramènent l'eau dans les sources desséchées, procurent une pêche abondante, etc.

En Amérique, les Mexicains surtout et les Péruviens étaient riches en *amulettes* de toute sorte, surtout en figurines et anneaux magiques. Toutes les peuplades indigènes ont leur manitou.

Le christianisme n'a pas nui, tant s'en faut, au commerce des *amulettes*. L'Eglise, cependant, a de bonne heure condamné les anciennes superstitions, et le concile de Laodicée, notamment, a fulminé, comme la plupart des Pères, contre les *amulettes*. Mais il faut s'entendre. En condamnant les *amulettes*, les Pères, les conciles et les théologiens n'en nient pas l'efficacité; ils accusent seulement ceux qui en usent de faire œuvre diabolique; si l'on en détourne ainsi quelques âmes timorées, on y pousse, au contraire, les âmes peu délicates, mais très-nombreuses, qui sont disposées à se donner au diable pour se délivrer de certains maux. Le moyen âge eut donc, malgré tout, ses *amulettes :* abascantes, périaples, peaux de crapaud, dents de loup, de renard ou de chien, médailles constellées, etc. Les *amulettes* de Louis XI sont demeurées célèbres.

Beaucoup d'anciennes *amulettes* sont tombées en oubli; mais quelques-unes restent en honneur: nous signalerons la corde de pendu et les porte-bonheur, bracelets noirs que nos femmes portent au bras. En Angleterre, les paysans anglais clouent un fer à cheval sur leur porte pour éloigner les revenants. Les dames portent des bagues en fer contre la migraine, et cette pratique s'est introduite en France avec une pretention médicale.

Telles sont, actuellement, les *amulettes* qu'on pourrait appeler laïques; quant aux *amulettes* religieuses, elles sont encore très-nombreuses. Nous nous contenterons de signaler: les reliques de toute espèce, les fragments de croix vrais ou faux, les pointes de la couronne d'épines, les médailles, les scapulaires, etc. Toutes ces *amulettes* orthodoxes chassent les démons, comme les grisgris les mauvais esprits, guérissent des maladies, étouffent les incendies, détournent tous les maux, mais ont, avant tout, la propriété d'assurer le salut éternel.

Les *amulettes*, nous l'avons dit, ont existé dans tous les temps; mais on peut être légitimement surpris que, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, elles n'aient pas encore disparu devant les conquêtes de la science.

AMURAT V ou **MOURAD**, sultan de Turquie. V. MOURAD V, dans ce *Supplément.*

* **AMUSEMENT** s. m. — **Encycl.** V. JEU, au tome IX, et PLAISIR, au tome XII.

AMUSSAT (Auguste-Alphonse), chirurgien, né à Paris en 1820. Il est fils du célèbre docteur Jean-Zuléma Amussat. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il suivit les cours de l'Ecole centrale des arts et métiers, puis il étudia la médecine à Paris et passa son doctorat en 1850. Le docteur Amussat a longtemps travaillé avec son père et s'est occupé d'une façon toute particulière de l'application de la galvano-caustique au traitement des affections chirurgicales. Outre des *Notes* adressées à l'Académie des sciences, on lui doit: *Sur l'emploi de l'eau en chirurgie* (1850); *Mémoire sur la cautérisation circulaire de la base des tumeurs hémorrhoïdales, compliquées de procidence de la muqueuse rectale* (1854); *Observation d'hypospadias* (1861); *Traité du cancer du col de l'utérus par la galvano-caustique thermique* (1871, in-8°); *De l'emploi du réflecteur dans le traitement des affections de l'utérus* (1872, in-8°); *Extraction de deux corps étrangers introduits dans la vessie* (1872, in-8°), etc.

AMYCLA, une des filles de Niobé et d'Amphion. Suivant Pausanias, elle aurait été épargnée par Latone, dans le massacre de ses frères et sœurs.

AMYCLAS, fils de Lacédémon et de Sparte, petit-fils de Jupiter et roi de Laconie. Il épousa Diomède, dont il eut Argalus, Cynortas, Hyacinthe et Laodamie, et fonda la ville d'Amyclée en l'honneur d'Hyacinthe, victime de la jalousie de Zéphire, qui dirigea sur sa tête le disque lancé par Apollon. ‖ Père de Léanire, épouse d'Arcas et mère d'Elatus et d'Aphidas. ‖ Père de Daphné, changé en laurier par Apollon, selon Parthénius.

AMYCLÉUS, père de Cyparisse.

AMYCUS, roi des Bébryces, comme celui dont il est question au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, et frère d'Hippolyte, reine des Amazones. Ayant voulu s'opposer au passage d'Hercule qui allait combattre sa sœur, il fut tué par lui, et son royaume fut donné à Lycus, compagnon d'armes du héros. Lycus y bâtit la ville d'Héraclée en l'honneur d'Hercule. ‖ Centaure, fils d'Ophion. Il fut tué par le Lapithe Bélatès aux noces de Pirithoüs. ‖ Troyen, époux de Théano, sœur d'Hécube. Il fut père de Mimas. ‖ Compagnon d'Enée. Il fut tué par Turnus. (*Enéide.*)

AMYDON, ville de l'antique Péonie, qui envoya des secours à Priam pendant la guerre de Troie.

* **AMYGDALE** s. f. — **Encycl.** Les *amygdales* sont en rapport, d'avant en arrière, avec les piliers du voile du palais; en dehors, avec le muscle constricteur supérieur du pharynx, qui les sépare des gros vaisseaux carotidiens. Elles sont quelquefois formées de lobes distincts, ainsi que Morgagni l'a observé. Il y a sur leur surface externe beaucoup de petits trous, par où s'écoule l'humeur qu'elles sécrètent. Quand elles sont gonflées, ces trous s'élargissent et prennent quelquefois l'apparence de petits ulcères. Il arrive quelquefois qu'elles sont entourées ou pénétrées d'une collection purulente qui s'est formée à la suite d'une angine. Lorsqu'un abcès s'est formé dans une *amygdale*, il faut l'ouvrir sans délai en se servant d'un bistouri pointu dont la lame est entourée d'une bandelette de linge jusqu'à quelques lignes de la pointe. L'opérateur abaisse la langue avec un doigt de la main gauche, et de la main droite il tient le bistouri comme une plume à écrire et enfonce légèrement la pointe dans l'abcès. Aussitôt après la ponction, on fait cracher le malade et on lui fait rincer sa bouche avec une eau émolliente tiède. Dans quelques cas, lorsque les symptômes ne sont pas alarmants, on fait prendre au malade des émétiques, afin que les efforts qu'il fera pour vomir puissent amener l'ouverture spontanée de l'abcès.

On remarque quelquefois une augmentation considérable du volume des *amygdales*, ce qui rend la déglutition et même la respiration très-pénible ou même impossible. Il existe deux médications pour combattre cette affection, l'une résolutive, l'autre chirurgicale. L'excision des *amygdales* est aujourd'hui une opération admise par tous les chirurgiens et qui se pratique souvent. Voici le procédé que suivait et que recommandait Boyer:

« Le malade est assis sur une chaise vis-à-vis d'une fenêtre, afin d'éclairer autant qu'il est possible l'arrière-bouche; après l'avoir fait gargariser et cracher pour enlever les mucosités de la bouche et la salive qui pourraient masquer les parties sur lesquelles on doit opérer, on lui fait renverser la tête, qui est contenue sur la poitrine d'un aide, et l'on place un corps dur entre les dents molaires; un aide placé du côté opposé à celui sur lequel on opère abaisse la langue avec le doigt indicateur, qui ne doit pas être porté trop près de la base de cet organe, crainte d'exciter des envies de vomir. L'opérateur, situé vis-à-vis du malade et un peu de côté, accroche la glande dans sa partie moyenne et postérieure avec l'érigne qu'il tient de la main gauche pour le côté gauche, et de la main droite pour le côté droit; de l'autre main, il prend le bistouri, dont la lame a été enveloppée d'une bandelette jusqu'à quinze ou dix-huit lignes de sa pointe; il porte son instrument à plat entre la langue et la partie inférieure de la tumeur, le dos du bistouri tourné vers le pilier du voile du palais, et l'enfonce jusqu'à la paroi postérieure du pharynx; ensuite il tourne le tranchant en haut, en tirant l'instrument à soi pour le faire agir en sciant, et coupe de bas en haut la moitié inférieure de la base de la tumeur. Aussitôt il porte l'instrument entre le voile du palais et la tumeur avec les mêmes précautions qu'il a prises pour le bas, et il coupe de haut en bas le reste de la glande. Cette opération n'est presque jamais suivie d'hémorragie; le peu de sang qui coule s'arrête bientôt de lui-même, ou en faisant gargariser avec de l'eau fraîche ou de l'oxycrat. Cependant, si le sang n'était pas étanché par ce moyen, il serait facile de l'arrêter en touchant la surface de la plaie avec un pinceau de charpie trempé dans une liqueur styptique, telle que l'eau de Rabel ou une dissolution de sulfate de cuivre. On aurait recours à la cautérisation avec un fer rougi au feu, si l'hémorragie continuait et menaçait les jours du malade. Lorsque les deux *amygdales* sont affectées en même temps, on peut les emporter l'une après l'autre, en ne laissant d'autre intervalle entre ces deux résections que le temps nécessaire pour que l'effusion de sang qui résulte de la première soit arrêtée. Cette opération est simple et n'a